



Appel à projet pour la création d'un Trophée « Village de caractère d'Ardèche »

Le 08/04/2021

Le contexte :

La démarche « villages de caractère » a été lancée en 1996 par le Conseil Général de l'Ardèche autour de 3 objectifs :

- la protection et la mise en valeur des patrimoines naturels et bâtis à fort caractère identitaire
- la réalisation d'un produit touristique qui valorisera l'ensemble du territoire ardéchois
- la mise en réseau des villages pour permettre des projets communs et en assurer l'animation

Le réseau « villages de caractère » développé depuis 20 ans successivement par le Conseil Général puis l'Agence de développement touristique de l'Ardèche, constitue aujourd'hui un des éléments forts de l'attractivité touristique de notre département.

Le label de qualité « Village de caractère » correspond à des critères d'excellence en termes de mise en valeur du patrimoine et d'accueil touristique. Il permet de conforter la destination culturelle et patrimoniale « Ardèche »

La demande :

Dans le prolongement de deux précédentes éditions, l'ADT souhaite reconduire la reconnaissance d'une initiative remarquable par la remise d'un trophée dédié à un « village de caractère ».

Pour cette nouvelle édition, le trophée aura ainsi vocation à récompenser une initiative contribuant à **la transition écologique** en cohérence tant avec les enjeux contemporains qu'avec l'ambition portée par l'ADT, en lien avec le réseau des 21 villages.

L'ADT a souhaité confier à l'Agence pour le Développement des Métiers d'Art le soin de consulter les professionnels des métiers d'Art pour la création du trophée concerné.

L'ADT souhaite distinguer les initiatives remarquables en récompensant à travers un trophée :

- Un trophée « village de caractère », attribué a 1 village pour une initiative remarquable a la transition écologique.

Conditions et contraintes :

L'œuvre devra symboliser les villages de caractère dans leur identité départementale. Ce trophée pourra être réalisé à partir de différents matériaux liés à la transition écologique. Ils devront pouvoir être installés en extérieur, selon un système de pose intégré à la conception de l'œuvre, et présenter de fait une forte capacité à résister aux intempéries

(Charte et couleurs du logo par le lien)

Il s'agit de faire une proposition créative, personnalisée, tout médium* confondu, * ferronnerie, bois, verre, céramique, pierre, mosaïque, etc....

Votre participation est attendue lors de la remise des trophées à la plénière des villages de caractères fin novembre (lieu à préciser)

Localisation du village de caractère :

Non défini

Budget :

1300 € TTC maxi pour le trophée

Prestation de l'Agence :

Rédaction de **l'appel à projet** destiné aux PMA.

Consultation des professionnels des Métiers d'Art par le réseau.

Collecte et vérification technique administrative et financière des offres.

Présentation des offres au maître d'ouvrage.

Mise en œuvre de la réalisation globale du projet choisi par le maître d'ouvrage (Suivi de la fabrication et présentation à la plénière).

Contrôle et validation des factures pour le règlement au PMA.

Réception globale avec le maître d'ouvrage et suivi des réserves.

Conception et fabrication de plaque signalétique apposée sur chaque trophée indiquant le commanditaire, l'objet et l'année de récompense, le PMA, et le gagnant du trophée, selon le cas.

Forme de la proposition :

Chaque devis est à envoyer à l'Agence des Métiers d'Art (courrier ou mail) à l'intitulé de Agence de Développement Touristique de l'Ardèche, 4 cours du Palais 07000 PRIVAS.

Celui-ci devra être accompagné par trophée :

- d'une esquisse de l'œuvre proposée.
- des dimensions et poids du trophée
- du descriptif des matériaux proposés et garantie dans le temps.
- de l'indication du système de pose (scellement, accrochage, socle ou autre) pour chaque trophée

Conditions d'admission pour les PMA :

Être adhérent de l'Agence ou adhérer en nous contactant

Justifier de la satisfaction aux obligations sociales et légales.

Justifier de sa responsabilité civile professionnelle en cours.

Calendrier prévisionnel :

- Date limite du retour des propositions : **lundi 31 mai 2021**
- Passation de la commande : **juin 2021**
- Livraison et présentation par l'artisan : **novembre 2021**

Contact :

Agence pour le développement des Métiers d'Art

Francis Gouy : Chargé de développement

Mail : developpement@agencemetiersdart.com

Tel 06 38 89 38 78



Agence pour le développement des Métiers d'Art

555, chemin des traverses - 07200 LA CHAPELLE-SOUS-AUBENAS

09 70 59 08 08 - 06 44 26 43 04

contact@agencemetiersdart.com - agencemetiersdart.com

SIRET : 807 525 662 00035